



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 JANVIER 2017

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR, UN DES ACTEURS MAJEURS DU MADE IN FRANCE, INTERPELLE LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE SUR LES 10 PROPOSITIONS DE SON LIVRE BLANC

La Filière Française du Cuir est l'un des acteurs importants du Made in France -9,3 milliards d'euros réalisés à l'export en 2016- et constitue **un secteur d'activité stratégique pour la France**.

Leader mondial pour le cuir de veau et le cuir exotique, 3^{ème} exportateur mondial d'articles de maroquinerie, mais aussi de peaux brutes, 4^{ème} exportateur mondial d'articles en cuir toutes catégories confondues, elle regroupe 9 400 entreprises, emploie 130 000 salariés et réalise 25 milliards de chiffre d'affaires.

Dès les années 1980, la filière s'est positionnée sur le haut de gamme et le luxe, ce qui lui a permis d'affronter avec succès les effets de la mondialisation sur l'industrie française. Les entreprises, grandes et petites, sont détentrices d'un savoir-faire exceptionnel, véritable patrimoine vivant, mais aussi d'une capacité d'innovation remarquable. Ce duo tradition/innovation est à l'origine de sa réputation d'excellence sur le marché mondial.

Union interprofessionnelle, le Conseil National du Cuir regroupe l'intégralité de la filière cuir (20 fédérations : élevage, production de la peau, transformation, fabrication et distribution de produits finis). A l'heure où la compétitivité des entreprises et le constat de l'affaiblissement du tissu industriel français sont des thèmes centraux du débat public, il souhaite conforter la filière et lui donner toutes les opportunités pour se développer.

L'échéance électorale est un moment privilégié pour interpeler les décideurs politiques avec **10 propositions regroupées dans le Livre Blanc de la Filière Française du Cuir**.

Crédit Photo : © Delos / © L.BonvillainR.design / © Taneka / © Metropolitan Influence





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plus de compétitivité en France et à l'international

Chaque année, une taxe affectée est collectée auprès des entreprises industrielles de la filière et au niveau des importations. Elle a pour objectifs le financement des programmes d'innovation et de préservation du savoir-faire français, le développement à l'export et le soutien aux jeunes créateurs. Cette taxe bénéficie en priorité aux petites et moyennes entreprises.

La Filière Cuir s'est développée rapidement ces dernières années grâce au dynamisme de ses entreprises industrielles (+38% de CA en 5 ans). Mais le plafonnement voté en 2011 ne permet plus à la profession de bénéficier de cette augmentation puisque l'excédent est confisqué par le Trésor Public. Le secteur d'activité du cuir s'est vu ainsi prélever plus de 4,6 millions d'euros en quatre ans !

La filière demande le déplafonnement du montant de la taxe affectée qui est un enjeu capital pour accroître les performances des PME/PMI de la filière cuir à l'international et pour développer la recherche et l'innovation.

Plus de matières premières de qualité pour alimenter la croissance de nos industries

Le cuir de veau français est d'une qualité exceptionnelle ce qui fait de la France l'un des leaders mondiaux. Cependant, moins de 20 % des peaux françaises sont transformées en cuir répondant aux critères de qualité de l'industrie du luxe. En 25 ans, le nombre de peaux de veaux français disponibles a été divisé par deux alors que la demande ne cesse d'augmenter.

Outre la baisse de la consommation de viande en France (4% par an), cette situation est due notamment aux blessures d'origine mécanique en élevage, à certaines conditions de transport, à la présence de parasites dont la teigne. Ces défauts ont pour conséquence de rendre la peau inadaptée à la fabrication de cuir de premier choix.

La filière souhaite un accompagnement pour les éleveurs lors de leurs travaux de modernisation ou lors de leurs installations afin de mieux protéger la peau des animaux et étendre la vaccination contre la teigne à l'ensemble du cheptel pour soutenir les professionnels de l'amont.

Pérenniser les entreprises existantes et soutenir les jeunes entrepreneurs

Depuis trop d'années, faute de repreneurs, des entreprises de la filière ferment, des sous-traitants disparaissent avec leur savoir-faire et peu de jeunes créateurs se lancent sur le marché français de peur de ne pouvoir pérenniser leur entreprise.

Pour faire face à ces enjeux de croissance, la profession a créé une association -ADC au-delà du cuir- qui accompagne le développement de jeunes marques sélectionnées pour le caractère innovant de leurs projets par des formations coaching et des aides financières. Un fonds de garantie a été également créé par le Conseil National du Cuir et la Fédération Française de la Chaussure. Il facilite l'accès au crédit bancaire des jeunes entrepreneurs et accélère leur développement.

Crédit Photo : © Delos / © L.BonvillainR.design / © Taneka / © Metropolitan Influence





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mais tous ces dispositifs sont insuffisants. La filière propose de dynamiser l'investissement des particuliers ou fonds d'investissement dans les PME/PMI du secteur, **en modifiant la fiscalité du « non coté » qui permettrait aux investisseurs personnes physiques de pouvoir déduire de leur revenu les pertes éventuelles réalisées dans des investissements dans les reprises ou créations de sociétés au même titre que les plus values qui sont intégrées dans la base imposable.**

Des formations mieux structurées et des savoir-faire préservés

Depuis quelques années, les entreprises de la filière cuir recherchent des jeunes ayant acquis une formation aux métiers du cuir. Le secteur de la maroquinerie continue à créer des emplois et celui de la chaussure, après de nombreuses années de déclin, est également à la recherche de jeunes salariés afin de faire face aux départs à la retraite. Face à cette situation, les formations existantes, bien que nombreuses, ne sont pas toujours adaptées et trop dispersées par rapport aux bassins d'emploi.

Afin d'améliorer notre système de formation et le rendre plus cohérent tant sur le plan géographique que celui des programmes de formation, **le CNC souhaite développer une « formation générale cuir ».** Ceci permettrait de rendre le secteur plus attractif et donner aux jeunes une connaissance pratique de l'ensemble des métiers du cuir. Cette formation de base devrait être ensuite complétée par des spécialisations sur le terrain en fonction des aptitudes des élèves et des besoins de la profession.

Protéger le mot cuir et renforcer la lutte contre la contrefaçon

De plus en plus, le consommateur est aujourd'hui confronté à des articles évoquant des produits fabriqués avec des matières issues de fibres de fruits ou de légumes appelées « cuir »

Le Conseil National du Cuir rappelle que l'utilisation du mot « cuir » est encadrée par le décret **2010-29 du 8 janvier 2010** portant application de l'article L.214-1 du code de la consommation : « *L'appellation « cuir » concerne uniquement la matière obtenue de la peau animale qui est ensuite transformée pour être rendue imputrescible* ». Le but étant de renseigner au mieux le consommateur et d'éviter qu'il ne soit trompé.

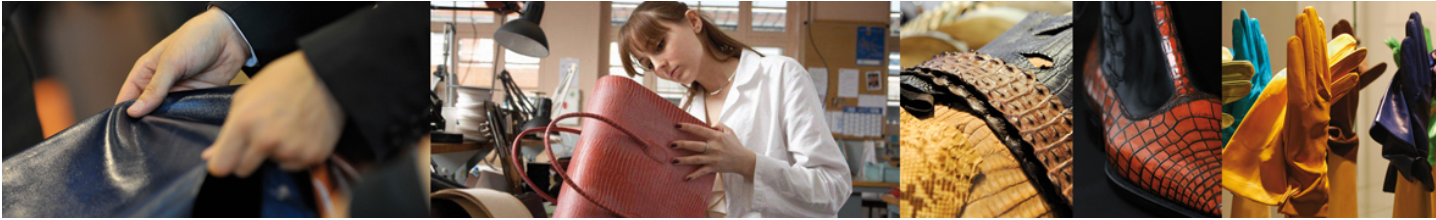
Cependant, plusieurs entreprises de la filière ont constaté que le décret ne tient pas compte des produits importés venant d'Europe, vendus en magasin ou via internet.

Cette situation est très défavorable pour les entreprises françaises car elle constitue une distorsion de concurrence.

En conséquence, le CNC est décidé à agir avec la plus grande détermination contre cette forme de concurrence déloyale qui usurpe l'utilisation du mot cuir.

Crédit Photo : © Delos / © L.BonvillainR.design / © Taneka / © Metropolitan Influence





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La France s'est dotée d'un cadre juridique large et contraignant en matière de lutte contre la contrefaçon, mais reste le 3^{ème} pays au monde le plus touché par ce fléau. La contrefaçon engendre là encore une concurrence déloyale et représenterait une perte de 40 000 emplois chaque année. En outre, le trafic de produits frauduleux peut mettre en danger la santé et la sécurité des consommateurs.

Les entreprises victimes de contrefaçon rencontrent ainsi des difficultés pour protéger leurs brevets, leurs marques et leurs créations. Dans la pratique, cela se traduit par un usage timoré des saisies-contrefaçon mais aussi par des sanctions minimales prononcées à l'encontre des contrefacteurs. Il en résulte que la vente de produits contrefaisants demeure en France une source de revenus facile et sans risque pour les trafiquants.

Le Conseil National du Cuir propose de prendre un certain nombre de mesures pour lutter efficacement contre la contrefaçon notamment en renforçant les compétences des tribunaux en matière de propriété intellectuelle grâce à la spécialisation des magistrats, en créant un guichet unique chargé de centraliser le traitement des plaintes des consommateurs, en collaboration avec les titulaires de droits de propriété industrielle et les opérateurs de paiement en ligne et en instaurant un « devoir de diligence » des acteurs de l'internet en matière de contrefaçon.

Un cadre législatif et réglementaire mieux adapté au développement du commerce (traditionnel et e-commerce) d'articles en cuir

Comme l'ensemble des acteurs du monde de la distribution, les commerçants d'articles en cuir sont confrontés à une rupture profonde de leur environnement : transformation multicanale des modes de vente avec le développement du e-commerce qui représente 15% du CA de l'équipement de la personne, transformation du comportement des consommateurs qui peuvent comparer à tout moment et de façon quasi instantanée la qualité, le prix, l'impact environnemental et sociétal des produits, transformation de la ville avec le déclin quasi irréversible de nombreux centres-villes dans les villes moyennes (taux de vacance commerciale supérieur à 10%).

Face à cette révolution, le Conseil National du Cuir considère qu'une nouvelle politique du commerce doit s'articuler autour de trois orientations :

- Faciliter un développement équilibré des différentes formes de commerce avec notamment une plus grande équité fiscale indépendante du mode de distribution
- Favoriser la dynamique de l'emploi dans la distribution par l'allègement de charges sur le travail peu qualifié, le recours accru à l'alternance et à l'apprentissage, la remise en cause des surcoûts liés aux effets de seuil...
- Simplifier le fonctionnement des commerces noyés sous une réglementation en perpétuel accroissement. Tout commerçant est potentiellement en infraction, notamment en matière de droit du travail.

Crédit Photo : © Delos / © L.BonvillainR.design / © Taneka / © Metropolitan Influence





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir :

« La filière des entreprises françaises du cuir poursuit son remarquable développement qui permet à la France de rayonner dans le monde entier. Cependant, nos entreprises sont soumises à des contraintes qui les fragilisent.

Nous demandons aux futurs décideurs politiques de prendre en considération nos propositions pour que notre filière, plus forte et plus compétitive, puisse créer des entreprises et des emplois en France et continue d'être l'un des meilleurs ambassadeurs du savoir-faire français à l'international. »

Le Conseil National du Cuir

La confédération regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la filière française du cuir.

La Filière Française du Cuir

- ◆ 9 400 entreprises
- ◆ 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- ◆ 130 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- ◆ Un des leaders mondiaux de cuirs finis de veau et exotiques
- ◆ 3^{ème} exportateur mondial de cuirs et peaux bruts
- ◆ 13^{ème} exportateur de cuirs finis
- ◆ 3^{ème} exportateur mondial d'articles de maroquinerie

Crédit Photo : © Delos / © L.BonvillainR.design / © Taneka / © Metropolitan Influence

